» L'entrée de la salle est réservée exclusivement à toutes les personnes qui justifieront qu'elles appartiennent au commerce des boissons.

» La commission espère que tous les débitants soucieux de leurs intérêts se feront un devoir d'assister à cette réunion. » *Pour la Commission*, LOUIS GRAU. »

Un Cross-Country est organisé par M. Lorthiois pour dimanche prochain 26 mai : Départ du château de M. Vanoutryve à 9 heures 1/2 précises, passage à la piste du Club Hippique (Jardin Barbieux) à 10 heures, arrivée au champ de courses de Tourcoing à 11 heures.

A la Marlière. — Il y avait foule, jeudi à 4 heures du soir, au salut solennel qui a été chanté dans la chapelle de la Marlière à l'occasion de la fête de l'Ascension. Un groupe de demoiselles de Tourcoing exécuté plusieurs morceaux de mandoline.

La montre tentatrice. — Dimanche dernier, à 5 heures de l'après-midi, le jeune Charles Delestrez, âgé de 13 ans, demeurant au Blanc Seau, avait été envoyé par sa mère, qui est lessiveuse, chercher le linge de Mme Vincent, chemin des Carliers, n° 279.

Pendant que cette dame était montée au grenier pour prendre le paquet, le malheureux garçon décrocha une montre appendue dans la cuisine et la mit dans sa poche. On ne s'aperçut du vol que le lendemain.

La montre a été retrouvée chez les parents, et ceux-ci n'en ignoraient pas la provenance. Néanmoins le pauvre enfant a été seul arrêté.

Pendant toute la journée de vendredi, il n'a voulu prendre aucune nourriture; et il n'a cessé de pleurer !

A la frontière. — Vendredi après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière, au moyen d'un convoi de douze expulsés, l'un d'eux, du nom de Jean Decey, aussitôt débarrassé des menottes, fit un bond au-dessus du rieur et partit à toutes jambes à travers champs, du côté de Roubaix, et il était déjà loin avant que les gendarmes de Mouscron ne fussent revenus de leur surprise.

Non seulement il était déserteur, mais il avait d'autres comptes à régler avec la justice de son pays.

Déjà l'année dernière, un autre expulsé avait réussi à s'échapper dans les mêmes conditions.

Un chiffonnier expulsé. — Il avait pris son domicile à Mont-à-Leux, mais il faisait de temps à autre des tournées à Tourcoing. Il se nomme Paul Rumfels, âgé de 32 ans, expulsé par arrêté du Préfet du Nord en date du 10 janvier 1889. Il a été arrêté vendredi dans la matinée au Blanc Seau, par le brigadier des gardes-champêtres Delporte.

L'Union Tourquennoise. — Nous avons déjà annoncé que notre société municipale de gymnastique, *l'Union Tourquennoise*, devait prendre part, les 2 et 3 juin prochain, au concours de Calais, où elle se présente en division supérieure (concours simultané) c'est-à-dire le plus important.

Nous apprenons qu'à cette occasion une répétition générale, à laquelle sont invités les membres du Conseil municipal et les membres honoraires de la Société, aura lieu le dimanche 26 mai, à 4 heures précises du soir, dans le local situé 71, rue Verte.

La section, dirigée par M. Delannoy, sera de 40 gymnastes.

A l'Hôtel-Dieu. — On a constaté vendredi une certaine amélioration dans l'état d'Oscar Carpentier. La nuit avait été relativement calme et l'oppression avait sensiblement diminué. Le blessé a même demandé à manger.

Le jeune Piat, qui avait été si grièvement blessé par une vache dans la pâture de M. Dedryver au Chopet, paraît maintenant hors de danger. Il a commencé à pouvoir se lever vendredi matin et sa guérison n'est plus qu'une question de jours.

Blessé par un verre de lunettes. — Un mécanicien travaillant à la filature de MM. Charles Tiberghien et fils rue de l'Alma, Henri Beuque, âgé de 62 ans, qui porte lunettes, a en le verre du côté droit brisé par un éclat de fonte et a été assez grièvement blessé à l'œil ; mais heureusement la vue n'est pas en danger, d'après la déclaration du docteur Vanneufville.

Bondues. — *Lapins phénomènes.* — Un habitant de Bondues, M. Auguste Robart possède sept lapins âgés de 4 à 5 semaines qui sont de véritables phénomènes : Six n'ont pas d'oreilles et le septième n'en a qu'une seule placée verticalement. Deux de ces rongeurs ne possèdent respectivement que trois pattes, la quatrième étant restée à l'état embryonaire.

Linselles. — *Un vol en plein jour.* — Mercredi dernier, d'audacieux voleurs ont pénétré chez M. Delannoy, facteur en lins au hameau de la Longue-Cour. Après avoir apaisé leur faim au détriment du garde-manger, ces individus ont fouillé les meubles et emporté une somme de 13 francs.

Une enquête vient d'être ouverte par la gendarmerie d'Halluin.

Marcq en Barœul. — *Une battue dans les briqueteries.* — Jeudi soir M. Hutin, commissaire de police, assisté des gardes des communes de Marcq, la Madeleine et Marquette a opéré une battue dans les briqueteries du Pont, où depuis longtemps se réfugie une foule de vagabonds.

Treize de ces individus ont été arrêtés et à la suite d'un triage opéré au parquet, trois arrestations seulement ont été maintenues. Parmi ces noms citons le fils Samson, de Marcq, qui est à peine âgé de 18 ans et a déjà subi de nombreuses condamnations.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— COURS du Samedi 25 Mai 1895 —

Toute commande de poissons fins pour dîners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes	»,4, 5, 6, 7, 8 fr.	Cabillaud	0,90
Homards (dep.)	2,00 à 5f.	Maquereaux (gros) la pièce	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	2,25
		Turbots	1,75
		Bar	»,»»
		Barbue	1,50
		Raies	0,90
		Flotte	»,»»
		Rougets	»,»»
		Carrelets (pleis)	»,»»
		Truite saumonée	2,50
		Anguilles de rivière	»,»»
		Anguilles de mer	»,»»
		Vives	c,»»
		Saumon blanc	4,00
		Crevettes	0,80
		Merluches	1,00
		Sardines fraîches	»,»»

Ecrevisses la douz.
Vivantes . . . 1.50
Cuites . . . 1.60
La pièce, 0.15

Salaisons
Saumon rouge le 1/2 kil. »,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k. »,»»
Harengs saurs à 05 2p 15et 0,10 pièce
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce

GROS ET DÉTAIL

Saumon frais garanti non congelé (Hollande) »,»» le 1/2 k.
Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur. — Raie à la daube, 0,30 la portion. — Harengs à la daube, 0,15. Langoustes à 4 à 8 fr. — Homards depuis 2,00 à 5 fr. la pièce.

ÉCREVISSES VIVANTES 1.50 la douz.
CONSERVES DE POISSONS

LILLE

Faculté catholique. — MM. Henri et Ulrich Delcour de Boulogne-sur-Mer, étudiants à la Faculté catholique de Lille, viennent de subir avec succès le premier examen du doctorat en droit. Sur huit candidats de l'année se présentant pour la première fois à cet examen, la Faculté catholique de droit enregistre huit succès.

Sauveteurs du Nord. — La société des Sauveteurs du Nord a tenu son assemblée générale trimestrielle au siège central, 116, rue l'Hôpital-Militaire, à Lille.

MM. Léopold Crespel, cafetier à Lille, et Guillaume Castelain, négociant à Lille, ont été nommés membres du conseil d'administration pour une période de trois années.

MM. Alphonse Foulon, de Calais ; Eugène Robaut, de Douai, et Albert Lambion, de Tourcoing, ont été nommés vice-président et vice-trésoriers de section.

L'assemblée a voté de sincères et vifs remerciements aux généreux donateurs qui viennent de verser dans la caisse de la Société une somme totale de 1.500 fr., et, par acclamations, les a nommés membres bienfaiteurs.

Le concours hippique de Lille. — *6e journée.* — Voici les résultats de la 6e journée du concours hippique :

Chevaux de selle, 1er prix Alcée, 2e Minerve, 3e Orient. 4e Néméa, 5e Oural, 6e Odin, 7e Polisson, 8e Trompeuse.

Attelages à deux chevaux. — 1er prix, Bayard et César; 2e, Black et York; 3e, Bob et Jovial; 4e, Tambour et Major; 5e, Champion et Sunlighy; 6e, Qui Vive et Majunta; 7e Boy et Lady.

Attelages à un cheval. — 1er prix, Hilas; 2e, St-Pol; 3e, Helyett; 4e, Prince; 5e, Sunday; 6e, Littoral; 7e, Qui vive; 8e, Fin-de-Siècle; 9e Bébé.

Sauts d'obstacles. — 1er prix, Sunrise, 2e, Cloridor; 3e, My-Love; 4e, Moscovite; 5e, Moonstone.

WATTRELOS

Conseil municipal. — *Séance du jeudi 23 mai.* — Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni, jeudi, à midi, sous la présidence de M. Louis Pollet, maire, à l'effet d'élire deux délégués suppléants sénatoriaux.

Etaient présents : MM. Loridan, adjoint; Labbe, Thérin, Carette, Plouvier, Duquennoy, Vanhoute, Bonte, Dubruile, Hazebrouck, Delneste, Jubaru, Benscart et Lepers.

MM. Wattrelos, Dupont, Delamatadry, Flipo-Doutre-laigne, Dubus, Hien, Flipo-Ansar, Spriet-Dassonville et Delreux s'étaient fait excuser par lettre.

M. Labbe est élu secrétaire.

Il est ensuite procédé au vote des délégués suppléants.

Au premier tour de scrutin, M. Spriet-Dassonville est seul élu, par 10 voix contre 4.

M. Spriet-Dassonville étant absent, M. Loridan, adjoint, se rend aussitôt à son domicile pour lui demander s'il accepte le mandat. Mais, peu de temps après, M. Loridan revient et annonce qu'il n'a pu rencontrer M. Spriet.

M. le Maire déclare alors que M. Spriet-Dassonville doit être considéré comme définitivement élu, et l'on procède à un deuxième tour de scrutin pour la nomination du second suppléant.

Par douze voix, M. Auguste Hazebrouck est élu. La séance est levée.

Refus de M. Spriet-Dassonville. — Aussitôt la séance, M. Henri Pollet, maire de Wattrelos, s'est rendu, à son tour, chez M. Spriet-Dassonville, pour lui faire connaître le résultat du vote.

M. Spriet a déclaré ne pas vouloir accepter le mandat qui lui était confié.

Dans ces conditions, le Conseil sera convoqué dimanche prochain, pour l'élection d'un suppléant, en remplacement de M. Spriet-Dassonville.

Concerts et Spectacles

La « Fanfare du Centre » offrira le lundi 27 mai 1895, à 7 heures précises, une grande audition musicale suivie de bal de famille à ses membres honoraires et exécutants dans la salle des fêtes de la société chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare. — Cette fête étant exclusivement réservée aux membres honoraires et exécutants, l'entrée sera interdite à toute personne non munie de carte.

Le concert de l'Association symphonique au square Pierre-Catteau. — Une foule joyeuse, aux toilettes printanières, envahissait dimanche, à cinq heures, le square Pierre-Catteau. Par un temps superbe, elle emplissait les allées et écoutait silencieuse la belle musique que l' « Association symphonique de l'Ecole nationale de musique » égrenait dans les ombrages. La nature était verte et fraîche. On ne pouvait trouver de meilleur cadre pour un concert public.

Le programme était des mieux choisi et son exécution, délicatement enlevée sous l'habile direction de M. Koszul, faisait un merveilleux effet. La première partie a été ainsi admirablement favorisée. Mais au moment où, avec un ensemble et une méthode excellents, les instruments abordaient la belle musique brodée par Bizet pour sa *Carmen*, un orage peu violent, quoique bruyant, est venu la ponctuer de notes de grosse caisse non prévues à la partition. Sur le ciel devenu noir, les arbres, prenant une teinte vert sombre, se détachaient vivement. *Carmen*, cependant, a pu être jouée; mais la *Marche Lorraine*, dernier morceau du programme, immédiatement attaquée, n'a pu être terminée. La pluie a accompagné les coups de tonnerre de son grésillement et les auditeurs restants se sont empressés d'imiter dans une retraite prudente les musiciens eux-mêmes, non sans se mouiller plus ou moins, presque aucun ne s'étant muni contre le mauvais temps.

Malgré cette fin un peu décevante, il est à désirer que l'*Association symphonique* ne se décourage pas et nous donne de temps en temps, dans ce cadre si attrayant, d'aussi bonne musique qu'aujourd'hui. L. V.

Nominations ecclésiastiques. — M. Dupondt, curé de Berthen, est transféré à Leffrinkoucke. M. Braems, curé de Leffrinckoucke, est transféré à Berthen.

NOUVELLES MILITAIRES

Gendarmerie. — M. Lesieux, maréchal-des-logis à cheval à Le Quesnoy, est nommé maréchal-des-logis chef à Montreuil, en remplacement de M. Déramont, retraité.

M. Emile Dewailly, gendarme à cheval à Bapaume, est nommé brigadier à cheval à Orchies (Nord).

M. Jules Denis, gendarme à cheval à Beaumetz-lez-Loges, est nommé brigadier à cheval à Fourmies (Nord).

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 24 mai.* — EXCURSION NOCTURNE. — M. Deconinck était occupé le 19 mai, dans la soirée, à faire avec des amis, une partie de cartes chez lui, à Tourcoing, quand il crut entendre dans sa cour un bruit insolite; il sortit et vit un individu caché derrière son poulailler. Evidemment cet intrus n'était point à pareille heure en cet endroit pour admirer uniquement la gente volatile.

M. Deconinck cueillit discrètement notre homme qu'il remit aux mains de la police. C'était un journalier du nom de Louis Wattel, 30 ans, demeurant à Mouveaux, il est condamné à un mois de prison.

ACCÈS DE COLÈRE COUTEUX. — M. Plouvier, débitant près la gare du Pile à Roubaix, avait, dans l'après-midi de jeudi 16 mai, refusé de servir à boire à un charretier appelé Edouard Samain, rue du Moulin, qui était dans un état d'ivresse fort avancé.

Samain ne trouva rien de mieux que de s'emparer de pavés quiencombraient la chaussée et d'en jeter plusieurs dans les vitres : naturellement, bien des objets à l'intérieur furent aussi brisés, et comme il avait aussi exercé des violences sur le cafetier, son cas se complique d'autres délits. — Coût : un mois de prison et cinq francs d'amende.

OUTRAGE A LA PUDEUR. — Le jugement a été rendu dans une affaire de mœurs où était impliqué un marchand ambulant Théophile Chabrouillet, 36 ans, sans domicile fixe, prévenu d'avoir commis dans le tramway à vapeur, sur le parcours de Croix à Roubaix, des actes répréhensibles sur une fillette de quatorze ans; la cause avait été renvoyée pour qu'il fût pris des renseignements sur l'enfant et sur le prévenu.

Chabrouillet se voit infliger une peine de deux mois.

UN HOMME PEU RASSURANT. — Jeudi, 16 mai, dans la soirée, rue Decrème à Roubaix, un individu, son couteau à la main, *menaçait les gens qui passaient*. L'agent Bourgois se chargea de mettre notre homme à la raison. Sur ces entrefaites survint une dame Denys, cabaretière rue du Parc, que l'homme au couteau venait précisément de voler quelques instants auparavant : il avait fracturé le tiroir et enlevé une partie de l'argent.

Le délinquant était un tisserand du nom de Léon Christiaens : il lui est infligé une peine de deux mois.

LE PRODUIT DU VOL. — Mme Thys, cabaretière à la Croix Rouge, Tourcoing, avait comme logeurs chez elle deux jeunes gens *de dix-sept à dix-huit ans*, Jules Dewaele et Achille Parmentier; pour la payer, ils lui avaient proposé des paniers qui furent ensuite reconnus comme provenant d'un vol commis au préjudice de M. Masquilier.

La police eut l'éveil, et c'est ainsi que Dewaele se voit condamner pour vol à dix jours et Parmentier à quinze jours.

SUR LE CHAMP DE FOIRE. — Deux frères, Jean et Florimond Dewitte, exerçant le métier de mécaniciens, et un camarade du nom de Jean Persman, avaient été, le dimanche 28 avril dans la soirée, arrêtés, sous l'inculpation de vol de pipes, porte-monnaie et autres objets sur le champ de foire à Roubaix. Puis ils furent relâchés; ils sont mineurs de 16 ans : ils comparaissent néanmoins en correctionnelle. Jean Dewitte et Jean Persman sont acquittés ; quant à Florimond Dewitte il est remis à ses parents.

UNE ANCIENNE AFFAIRE. — En 1892, une condamnation par défaut à un an de prison et vingt-cinq francs d'amende avait été prononcée contre un homme d'une cinquantaine d'années, Julien Hessel, pour détournement de coupons de drap au préjudice de son patron, M. Bécu, marchand tailleur, Grand'Rue, 5, à Roubaix.

Arrêté dernièrement pour infraction à un arrêté d'expulsion, Hessel apprit sa condamnation; il fit opposition. Il voit le jugement maintenu et sa peine confirmée.

CONGÉDIÉS QUELQUES JOURS AUPARAVANT, deux anciens locataires Pierre Delfour, 32 ans et son amie, Marie Hoste, 22 ans, marchande de poissons, avaient, dans la nuit de dimanche à lundi, 29 avril, fait irruption chez leur ancienne propriétaire Mme Bonte, rue d'Isly, à Roubaix, après avoir enfoncé la porte, brisé les carreaux, ils étaient entrés et avaient fort malmené la maîtresse de céans.

Ils sont l'un et l'autre condamnés à quinze jours de prison et une amende de onze francs.

EPILOGUE D'UN ACCIDENT. — Il y a six semaines environ, une société d'archers passait dans l'une des rues de Wasquehal, tambour en tête, quand, aux abords du pont du Viaduc, arrive derrière eux une voiture attelée d'un cheval et conduite par un jeune homme de dix-huit ans, Arthur Leperck, chimiste, neveu de M. Bintein, boucher.

A ce moment les tambours battaient. Le cheval fut-il effrayé par le bruit ? Ce qui est certain, c'est qu'il s'emballa, la voiture marcha à une vive allure et l'une des personnes qui se trouvaient parmi les archers, M. Wagnon, âgé de 67 ans, n'eut pas le temps de se garer; il fut renversé et le véhicule lui passa sur le ventre. On le releva inanimé; le lendemain il mourait des suites de légions internes.

Procès-verbal fut dressé contre le jeune Leperck et contre son oncle, M. Bintein, comme civilement responsable. Ils furent poursuivis pour homicide par imprudence résultant de l'inobservation des règlements de police qui prescrivent aux conducteurs de voiture de ne point marcher dans les rues à une trop grande vitesse.

On entend divers témoins : le Tribunal décide qu'il n'est pas suffisamment établi que l'allure donnée au cheval fût occasionnée par le fait de Leperck; qu'il est probable que c'est le son du tambour qui a effrayé l'animal et provoqué l'emballement; qu'il y a, en tous cas, doute sur la véritable responsabilité pénale; que ce doute doit profiter à l'inculpé : en conséquence ce dernier est acquitté.

UN COUP DE TÊTE donné à un contre-maître dans un établissement industriel à Roubaix, vaut à l'auteur de cette violence, Gustave Rambour, 32 ans, une peine de six jours.

POUR AVOIR BRISÉ DES VITRES A L'ESTAMINET ROUSSEAU, chemin de la Makellerie, à Croix, parce qu'on refusait de lui servir à boire, Victor Glorieux se voit infliger une peine de six jours et deux amendes de onze et cinq francs.

MAUVAIS TRAITEMENTS. — Une enquête avait été faite à Roubaix, rue de Wasquehal, sur le compte d'une femme Masse, née Adèle Duthoit qu'on accusait d'exercer des violences sur le fils d'un premier lit de son mari.

Elle reconnaît avoir à cet enfant donné quelques giffles, mais c'était, dit-elle, pour le punir et parce qu'il était désobéissant.

Elle bénéficie de la loi Bérenger pour la peine d'un mois qui est encourue par elle.

DE LÉGERS OUTRAGES aux gardes à Halluin entraînent contre Henri Duvasteldt et J.-B. Destailleur deux amendes de seize francs avec sursis.

POUR BANQUEROUTE SIMPLE. — En raison de défaut de dépôt de bilan, de refus de se présenter aux convocations du syndic et de dépenses exagérées, Jules Delvigne, ex marbrier à Croix, est condamné à une peine de cent francs avec application de la loi Bérenger.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 24 mai.* — DEMANDE EN RÉSILIATION D'UNE LICENCE DE BREVET. — Nous avons exposé ce procès qui a été plaidé mercredi dernier. Le Tribunal a, aujourd'hui, renvoyé les parties devant M. Lestienne, juge, afin de fournir leurs explications en personne, et il a prorogé l'affaire au 5 juillet.

CHRONIQUE ELECTORALE

L'élection de la 4e circonscription de Lille

Une nouvelle lettre de M. des Rotours

En réponse à la protestation signée de MM. Lambert, Hurtrel-Béghin, Bouchez et Coisne, ces messieurs ont reçu de M. des Rotours la lettre suivante :

« Messieurs, je trouve en rentrant de Normandie votre lettre dont le ton comminatoire me surprend.

» Vous me demandez si M. Desrousseaux est mon candidat; j'ai exprimé sur ce point ma pensée tout entière dans une lettre adressée de Caen aux journaux de Lille. Je n'ai rien à y changer.

» En ce qui concerne la question générale de la candidature de M. Dansette, une convention a été signée par nous deux avant le Congrès de Lille. Ce contrat doit être entre les mains de M. Vandame.

» J'ai promis d'en observer les engagements, je ne retire pas ma parole.

» Agréez, Messieurs, mes sincères salutations.

» RAOUL DES ROTOURS. »

PETITE CORRESPONDANCE

B. S. S. — 1° Fin novembre, 2 première quinzaine de novembre, puisqu'il n'y a pas encore de circulaire nouvelle.

L. D. — Le gagnant peut disposer comme bon lui semble de la maison ; elle est exclusivement sa propriété.

J. B. M. X. — Selon nous, oui, car votre frère a été reconnu propre au service en cas de mobilisation.

J. P. — Votre jeune homme n'a pas été classé dans les services auxiliaires; il a été reconnu propre au service, 2e catégorie, et il est assujetti à la même durée de service actif que les jeunes gens de sa classe.

E. L. — Même réponse que le précédent, un vœu n'est pas loi, ni une décision ministérielle.

NORD

Un incendie à Fourmies. — Vendredi matin vers deux heures, un incendie s'est déclaré chez M. Carlier-Cabolian, rue de la Caillouterie. Rien n'a pu être sauvé. Les dégâts non couverts par une assurance, sont assez *importants*.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le mardi 28 mai 1895, à 9 heures (la messe à 9 heures 1/2), pour le repos de l'âme de Dame Juliette-Adèle-Joseph DELATTRE, veuve de Monsieur Louis LAMBIN, décédée à Tourcoing, le 21 mai 1895, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au (Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 mai 1895, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph WATTEL, époux de Dame Catherine DESCAMPS, décédé à Roubaix, le 16 mai 1894, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 40215

BELGIQUE

A la Chambre. — M. Hoyois a continué vendredi son discours : l'honorable député de Tournai a défendu le projet du gouvernement. M. Hoyois a fait de nouveau un tableau de la crise agricole et a rappelé la situation faite à la Belgique par la politique protectionniste des pays voisins. M. Hoyois s'est servi de l'exemple de la France pour démontrer que le protectionnisme ne produit pas les maux que redoutent les libre-échangistes.

M. Maenhout a défendu le projet et a étudié la portée de plusieurs articles, particulièrement de ceux qui frappent la margarine et le beurre.

M. Clément Cartuyvels, à son tour, s'est attaché à démontrer que le protectionnisme est devenu un remède indispensable, auquel il faut nécessairement recourir si l'on veut sauver l'agriculture de la ruine.

Le ministre des affaires étrangères. — Le *Journal de Bruxelles* dit que le bruit s'est bien répandu, ces jours derniers, que le ministre des affaires étrangères allait donner sa démission, mais que ce bruit n'a pas encore été confirmé.

D'autre part, nous recevons de Bruxelles une dépêche disant que, malgré les insistances, M. de Mérode a maintenu sa démission qui a été acceptée. M. de Burlet prendra la direction des affaires étrangères, tout en conservant la présidence du conseil et M. Liebaert devient ministre de l'intérieur en remplacement de M. de Burlet.

Le Congo et la Commission des XXI. — La Commission des XXI s'est réunie vendredi à 10 heures, pour discuter les propositions de MM. de Lantsheere et Woeste.

M. Lorand a déclaré qu'il s'abstiendra sur la question de subside et qu'il votera contre le remboursement du prêt De Brown.

M. Colfs ne reconnaît pas la régularité du prêt De Brown et votera contre toute proposition faite pour le remboursement.

M. Vandervelde, au nom du groupe socialiste déclare que ses amis et lui ne voteront pas un sou pour le Congo.

Après une longue discussion, M. Woeste étant absent, on se met d'accord pour remettre la séance à une heure.

A la séance de l'après-midi, plusieurs ordres du jour ont été proposés par divers membres.

Voici l'ordre du jour présenté par M. de Lantsheere :

« La Commission, sans rien préjuger sur le fond de la proposition du gouvernement, appelle l'attention de celui-ci sur la nécessité de prévenir l'aliénation définitive le 1er juillet 1895 des 16.000.000 d'hectares qui font l'objet de la convention du 25 novembre 1892, analysé dans l'exposé des motifs, comme aussi de pourvoir à l'insuffisance des ressources budgétaires de l'Etat indépendant pour 1895, insuffisance évaluée à 1 366.173 francs. »

M. Woeste n'a pas demandé le vote sur sa proposition de la dernière séance.

M. Colfs, à son tour, a présenté l'ordre du jour suivant :

« La Commission propose de maintenir la convention de 1890 et de consentir à l'Etat Indépendant un prêt annuel *à déterminer par la législature pour lui permettre* d'atteindre le terme de 1900, mais en décidant qu'une enquête sera faite et qu'un contrôle plus sérieux et plus efficace sera exercé.

» Elle altire en même temps l'attention du gouvernement sur la nécessité de s'opposer à ce que le contrat passé avec M. De Brown de Tiège entraîne la diminution de valeur du gage accordé au pays par la convention de 1890. »

M. Lorand, de son côté, a présenté l'ordre du jour suivant :

» La Commission, sans rien préjuger du fond de la question, et estimant qu'il faut donner aux Chambres le temps d'examiner sûrement la question exceptionnellement grave qui lui est soumise, signale au gouvernement l'utilité qu'il y aurait, dans ce but, à proposer aux Chambres les mesures provisionnelles qui pourraient sauvegarder la situation de l'Etat du Congo. »

L'ordre du jour de M. de Lantsheere, amendé par M. Hellepute, est voté dans les termes suivants :

« La commission, sans rien préjuger sur le fond de la proposition du gouvernement, considérant qu'elle ne saurait terminer, d'ici au 15 juillet, l'examen qu'elle a commencé, appelle l'attention de celui-ci sur l'utilité de pourvoir, sans retard, par des mesures provisionnelles aux besoins de la situation. »

Il est adopté par 15 voix contre 3 et 2 abstentions.

MM. Defuisseaux, Furnemont et Bertrand ont voté contre. MM. Vanderveide et Colfs se sont abstenus.

Bruxelles. — *Le prince Victor.* — Le prince Victor-Napoléon a quitté Bruxelles se rendant près de sa mère à Montcarlier où il doit retrouver son frère, le prince Louis.

Mouscron. — *Réunion du conseil communal.* — Le conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Fl. Mulliez, bourgmestre.

Etaient présents : MM. Marhem, échevin; Coppenolle, Hollebeke, J. Parmentier, Delbar et Labarre.

M. Coulon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation. On passe ensuite à l'ordre du jour :

1. *Remise des récompenses aux élèves de l'école d'adultes.* — M. le président remet les diplômes à trois élèves de l'école d'adultes, présents à la séance : MM. Adolphe Selosse, Désiré Cailliau et Edmond Mathieu.

2. *Inspection du bétail et des viandes exposés aux marchés publics.* — Jusqu'en 1891, il y avait à Mouscron un service d'inspection des viandes et bestiaux. Ce service coûtait annuellement à la ville la somme de 450 francs. A l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle, celle-ci supprima l'inspection des viandes sur les marchés, puisque le vétérinaire-inspecteur devait se rendre à domicile pour estampiller et visiter les viandes.

C'est ainsi que, dans un but d'économie, on supprima le subside qui lui était alloué, pour cette raison que le vétérinaire se faisait déjà payer par les bouchers en estampillant les viandes dans leurs boucheries. L'allocation accordée au vétérinaire pour les marchés aux bestiaux, avait été également supprimée, car le marché installé sur la place de la Station n'était en réalité qu'une halte des marchands de bestiaux. M. Limbourg, vétérinaire provincial, a fait savoir par lettre à l'administration communale de Mouscron que cette halte sur la place de la Station devait être considérée comme un marché et qu'il exigeait une inspection des bestiaux ou la suppression de ce marché.

Le Conseil a décidé que le marché aux bestiaux continuerait d'exister et qu'une somme de 100 francs serait annuellement payée au vétérinaire chargé de cette inspection.

3. — *Adoption de l'école primaire du Mont à Leux au nom de M. Théophile Van Kerschaver.* — Le conseil approuve la demande d'adoption faite par M. Théophile Van Kerschaver, directeur de l'école primaire du Mont à Leux. Cette adoption est faite à son nom personnel.

4. *Comptes scolaires de l'exercice de 1894.* — M. le secrétaire donne lecture du compte scolaire de 1894, réparti comme suit : Ecole primaire : Recettes, 24,377 fr. 92; dépenses, 24,077 fr. 56 ; excédent des recettes sur les dépenses, 300 fr. 36. Ecole gardienne : Recettes, 2,504 fr. ; dépenses, 2,452 fr.; excédent des recettes sur les dépenses, 52 francs. Ecole d'adultes : Recettes et dépenses, chacun 630 francs. Ce compte est approuvé par le Conseil.

5. — *Budget des Fabriques des Eglises de Saint-Antoine (Mouvaux) et Saint Barthélemy (Mouscron) pour 1895.* — M. le secrétaire donne lecture du budget de l'église Saint-Antoine, qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 11.309 fr. 35. Le budget de l'église Saint-Barthélemy s'élève également en recettes comme en dépenses à 9,835 fr. 66. Le Conseil approuve ces budgets sans observation.

A sept heures la séance publique est levée.

Mont-à-Leux — *Vol de neuf montres.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un malfaiteur a volé neuf montres en argent et en nickel chez M. Boujean, horloger-bijoutier à Mont-à-Leux. Une enquête judiciaire est ouverte.

Leers-Nord — *Hommage rendu par ses concitoyens à un condamné acquitté par la Cour d'appel.* — Une réception a été faite, mercredi, à l'arrivée du train de neuf heures du soir, à Leers-Nord, à M. Vital-Amicet Thiry, employé des douanes, condamné à six mois de prison, pour affaires de mœurs, par le Tribunal correctionnel de Tournai, et acquitté par la Cour d'appel de Bruxelles.

Plus de quatre cents personnes, et la musique de la localité étaient présentes. Des discours ont été prononcés et des bouquets ont été offerts à M. Thiry, qui est très estimé à Leers.

Tournai. — *Le repos dominical.* — Les pharmacies qui resteront ouvertes le dimanche 26 mai, de 1 à 10 heures du soir, sont celles de MM. Brame, rue de Cologne, 42 ; Duquesne, rue de Pont, 49; Mombel, rue des Clairisses, 12; Tournay, Grand'Place, 30.

— *Tribunal correctionnel de Tournai.* — Audience du 24 mai. — *Outrages et coups aux gendarmes.* — Le 28 avril dernier, les gendarmes Leroy et De Vreese, de la brigade de Templeuve, se rendaient chez un tisserand, Jean Debruyne, à Néchin, pour mettre à exécution un mandat de capture. Debruyne les accueillit de la plus grossière façon et leur porta des coups. Il est condamné de ce chef à quinze jours de prison.

— *Bagarre dans un cabaret.* — Il y a quelques mois, au cours d'une discussion survenue dans un cabaret, un garçon boulanger, Désiré Malo, demeurant à Tournai, porta à la tête d'un journalier, Jules Desplanques, plusieurs coups, à l'aide d'un instrument contondant. Il en est résulté pour Desplanques une incapacité de travail de plusieurs jours.

Malo est condamné à 15 jours de prison conditionnellement et à 50 fr. d'amende.

Courtrai. — *Une revue de la gendarmerie.* — M. Grégoire, major, commandant la 2e division de gendarmerie, a passé en revue vendredi, à 10 heures 1/2 du matin, le corps de gendarmerie de Courtrai. M. le major s'est déclaré entièrement satisfait de la bonne tenue des hommes.

— *Incendie de deux meules de lin.* — Un incendie a détruit jeudi, à 5 heures 1/2 du soir, deux meules de lin placées pour le rouissage sur le bord de la Lys, à proximité de la maison de Mme Vve Delplancke, chaussée de Menin. Ces meules appartenaient à MM. G. Foulon, de Lendelede et à F. Kateheke, de Heule.

C'est M. Vandenbrouck, cabaretier, qui habite non loin de là, qui le premier a aperçu l'incendie. Il a prévenu la police, et lui-même a organisé les premiers secours. Malgré les prompts efforts des pompiers les deux meules ont été consumées. On ignore la cause de cet incendie. Les dégâts n'ont pu encore être évalués.

LE CRIME D'HERINNES

UNE NOUVELLE DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Tournai, représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi; Soil, juge d'instruction, et Dapsens, greffier, ainsi que M. Cordonnier, architecte, est descendu vendredi après-midi chez M. Deffrasnes, au hameau du « Carme » à Hérinnes. M. Cordonnier a relevé le plan des lieux du crime, puis le parquet est reparti pour Tournai, en voiture.

L'assassin présumé est toujours introuvable.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS
ROUBAIX, 30, Grande-Rue, 30
TOURCOING, rue Carnot
ESCOMPTE & ENCAISSEMENT
Garde de Titres, Valeurs, Bijoux, etc.
COUPONS PAYÉS
dès à présent échéance juin, juillet et août
ORDRES DE BOURSE COMPTANT ET TERME
DÉPOTS DE FONDS à échéances, intérêt fixé à 4 ans et au-delà, 4 0/0; à 3 ans, 3 1/2 0/0; 2 ans 3 0/0.
Location de Coffres-Forts depuis 5 fr. par mois
93485—40190

Ecole des Sciences sociales et politiques

DE LILLE

COURS DE SOCIOLOGIE PROFESSÉ PAR M. LE CHANOINE DIDIOT
15e LEÇON

La *cause exemplaire* d'une chose est le modèle auquel elle doit se conformer; c'est en quelque sorte un idéal de perfection conçu par son créateur et dont elle doit chercher à se rapprocher le plus possible.

Cela posé, nous dirons que toute société humaine, n'étant que le développement et l'agrandissement de l'homme individuel, doit prendre pour modèle l'homme vrai, c'est à dire tel que Dieu l'a fait et non tel que le péché l'a défait.

Cette nécessité de se baser sur la vraie nature de l'homme est facile à démontrer, car de deux choses l'une : ou bien on concevra l'homme moins bon qu'il n'est, et alors la société le dégradera ; ou bien on se représentera l'homme meilleur qu'il ne peut être et alors la société lui proposera une chose impossible, une perfection au-dessus de sa nature, elle aboutira à cette conséquence que Pascal a caractérisée d'un mot expressif : « Qui veut faire l'ange fait la bête ».

La nécessité de prendre pour modèle l'homme individuel vrai entraîne les deux conséquences suivantes :

1° Conséquence. L'homme est doué de raison, de volonté et de force physique; toute société, sous peine d'être fausse ou incomplète, doit donc tenir compte de ce triple élément et lui donner son légitime développement, tout en maintenant les rapports qui coordonnent ces diverses forces dans une individualité bien constituée. Chez l'homme, la raison éclaire, la volonté décide, la force physique exécute.

Il doit en être de même